

3B-1B
Société Civile immobilière
Au capital de 1.500 Euros
Siège social : 8 rue de Gavarnie
31500 TOULOUSE
RCS TOULOUSE : 830 379 186

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 23 juin 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ
Le VINGT TROIS JUIN

Les associés de la Société 3B-1B, société civile immobilière au capital de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR), divisé en 150 parts de DIX EUROS (10 EUR) euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Extraordinaire, 8 rue de Gavarnie, 31500 TOULOUSE, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- Monsieur Baptiste RANCOULE, titulaire de 133 parts sociales en nue-propriété numérotées de 2 à 75 et 77 à 135,
- Madame Béangère CABY veuve RANCOULE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété portant le numéro 76, et de 133 parts sociales en usufruit numérotées de 2 à 75 et 77 à 135,
- Madame Béangère RANCOULE et Monsieur Baptiste RANCOULE sont titulaires de la part n°1 à concurrence de ¼ en pleine propriété et de ¾ en usufruit pour Madame Béangère RANCOULE et à concurrence de ¾ en nue-propriété pour Monsieur Baptiste RANCOULE,
- La société dénommée 3B HOLDING, société civile au capital de 804.100 €, dont le siège social est à TOULOUSE (31500), 8 rue de Gavarnie, et identifiée SIREN n°812 029 866 RCS TOULOUSE titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété portant les numéros 136 à 150, représentée par Madame Béangère RANCOULE, sa gérante,

Seuls associés de la Société et représentant en tant que tel, la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.
Dès lors, l'Assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.
L'Assemblée est présidée par Madame Béangère RANCOULE, gérante associée.

Le quorum est par suite atteint.

Les associés peuvent en conséquence valablement exprimer leur vote
Lecture est donnée de l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- Constatation du décès d'un associé et gérant
- Modification de la répartition du capital social (article 7 des statuts).

Résolution une

L'assemblée générale constate que Monsieur Bruno RANCOULE, né à MAZAMET (81200), le 19 décembre 1966, associé et gérant de la société 3B HOLDING, **est décédé à TOULOUSE (31100) (FRANCE), le 5 juillet 2024.**

Le décès de Monsieur Bruno RANCOULE entraîne la fin de son mandat de gestion.
En conséquence, Madame Béangère CABY épouse RANCOULE demeure unique gérant de la société.

Résolution deux

Par suite du décès de Monsieur Bruno RANCOULE l'**article 7 des statuts** doit être modifié de la manière suivante :
« **Article 7 - CAPITAL SOCIAL**

Le capital social a été fixé à la somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1.500,00 EUR), divisé en 150 parts de DIX EUROS (10,00 EUR) euros chacune numérotées de 1 à 150, intégralement libérées, attribuées et réparties comme suit :

- Monsieur Baptiste RANCOULE, titulaire de 133 parts sociales en nue-propriété numérotées de 2 à 75 et 77 à 135,
- Madame Bérangère CABY épouse RANCOULE, titulaire de 1 part sociale en pleine propriété portant le numéro 76, et de 133 parts sociales en usufruit numérotées de 2 à 75 et 77 à 135,
- Madame Bérangère RANCOULE et Monsieur Baptiste RANCOULE sont titulaires de la part n°1 à concurrence de $\frac{1}{4}$ en pleine propriété et de $\frac{3}{4}$ en usufruit pour Madame Bérangère RANCOULE et à concurrence de $\frac{3}{4}$ en nue-propriété pour Monsieur Baptiste RANCOULE,
- La société dénommée 3B HOLDING, société civile au capital de 804.100 €, dont le siège social est à TOULOUSE (31500), 8 rue de Gavernie, et identifiée SIREN n°812 029 866 RCS TOULOUSE titulaire de 15 parts sociales en pleine propriété portant les numéros 136 à 150,

Total égal au nombre de parts composant le capital social : 150 parts.»

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés ou leurs mandataires.

Madame Bérangère RANCOULE

